

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2021

**CD20211027_5
id. 5941**

Le 27 octobre 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article L. 3121-14 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

RESTAURANT UNIVERSITAIRE

-

DÉCISION MODIFICATIVE 2021

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de décision modificative pour 2021 du restaurant universitaire, tel qu'il a été présenté au conseil de gestion de l'établissement.

L'équilibre, en mouvements réels, de ce projet s'établit à 57 294 €.

Le détail des diverses opérations figure ci-après.

A - DÉPENSES

– SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>CHAPITRE 20</u>	<u>Immobilisations incorporelles</u>	
Compte 2051	Concessions et droits similaires.....	18 000 €
<u>CHAPITRE 21</u>	<u>Immobilisations corporelles</u>	
Compte 2157	Matériel et outillage technique.....	-1 706 €
Compte 21838	Autres matériel informatique.....	2 000 €
Compte 2188	Autres.....	12 000 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 21.....	12 294 €

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	30 294 €
---	-----------------

– SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>CHAPITRE 011</u>	<u>Charges à caractère général</u>	
Comptes 60	Achats et variation de stock.....	17 000 €
Comptes 62	Autres services extérieurs.....	10 000 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 011.....	27 000 €

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	27 000 €
--	-----------------

TOTAL DES DÉPENSES.....	57 294 €
--------------------------------	-----------------

B - RECETTES

– SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	0,00 €
---	---------------

– SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>CHAPITRE 74</u>	<u>Dotations et participations</u>	
Compte 7473	Département.....	57 294 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	57 294 €
--	-----------------

TOTAL DES RECETTES.....	57 294 €
--------------------------------	-----------------

Concernant l'investissement, l'augmentation des dépenses est liée à :

- l'acquisition d'un four 20 niveaux, la réparation de l'existant s'avérant dissuasive sur un matériel d'une quinzaine d'années, qui, à ce jour, ne proposait plus les capacités techniques nécessaires ;
- l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion pour la régie du restaurant afin de permettre une intégration plus aisée des nouveaux convives et une rapidité dans le déroulement des transactions.

Au delà du contexte sanitaire qui a complexifié cette année la reprise du service, la période de rentrée a été délicate, conjuguant :

- l'identification et le relevé de nouvelles données destinées à assurer et vérifier la distinction boursier/non boursier, à la demande du centre régional des œuvres universitaires (CROUS)
- l'intégration des étudiants et élèves de l'institut de formations des métiers de la santé : IFMS.

Concernant le fonctionnement, les demandes concernent :

- l'acquisition de petit matériel ou fournitures spécifiques complémentaires durant la période de production de paniers repas à emporter sur la période de janvier à août ;
- l'ajustement concernant la refacturation des frais de gaz.

Le restaurant a accueilli de janvier à août 2021, 16 454 convives, parmi lesquels 3 480 étudiants.

Au 1^{er} septembre, le fonctionnement assis en salle à repris.

Durant la période de crise sanitaire, l'ensemble des étudiants a eu accès au repas à 1 €. En septembre, la tarification usuelle CROUS (3,30 €/ 1€) est à nouveau entrée en vigueur.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission finances, personnel, affaires générales,

Vu l'avis du conseil de gestion du restaurant universitaire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, la décision modificative du restaurant universitaire pour 2021, qui s'équilibre en mouvements réels à 57 294 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL